

de la deuxième lecture, afin que puisse entrer en vigueur la modification à l'étude, favorisant la coopérative en cause, qui n'est qu'une partie de la grande entreprise coopérative de notre pays.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2<sup>e</sup> fois, est renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce.)

"FOOTHILLS PIPE LINES LIMITED"

M. P. B. Rynard (Simcoe-Est) propose la deuxième lecture du bill S-16 concernant la *Foothills Pipe Lines Limited*.

—Ce projet de loi tend à constituer en corporation la *Foothills Pipe Lines Limited* qui deviendra ainsi une société fédérale ayant son siège à Calgary. Dans les régions qui se trouvent au pied des montagnes, dans l'Alberta, il y a, comme en d'autres régions de la province, un genre de gaz humide ou acide, par opposition au gaz sec, catégorie dont nous nous occupons d'habitude. Ce genre de gaz acide renferme, à part le gaz naturel, de grandes quantités d'hydrocarbure et de sulfure d'hydrogène. Ces gaz sont des sous-produits du gaz naturel dont ils sont ensuite séparés.

Lorsque la production du gaz n'était dans la province qu'une modeste entreprise et ne portait surtout que sur le gaz sec, il était tout à fait possible pour le petit producteur d'extraire les hydrocarbures et l'hydrogène sulfuré pour en constituer des réserves, mais la production du gaz a maintenant augmenté au point où pareille chose n'est plus possible en pratique. Si l'on tient compte du potentiel latent de production, il est évident qu'il faudra mettre au point de nouvelles méthodes de manipulation, si l'on ne veut pas perdre la vente de ces sous-produits. En outre, il y aura lieu de trouver des débouchés en dehors de l'Alberta pour les écoulés. Après de nombreuses enquêtes, les spécialistes de la statistique et des recherches estiment que la façon la plus économique de les transporter ce serait par pipe-line vers les régions du pays où ils peuvent être utilisés ou expédiés par eau vers d'autres marchés,—la voie ferrée étant beaucoup trop onéreuse pour le transport de ces sous-produits.

Il serait possible de conduire les sous-produits par pipe-line dans diverses régions, par exemple celles des Grands lacs: Fort-William, Superior et Milwaukee. On trouverait, dans ces centres de distribution, un débouché pour environ 2 millions de tonnes. Puis, il y a la région côtière du Pacifique, où la vente pourrait, selon toute attente, se monter à

250,000 ou même 350,000 tonnes. La troisième région serait celle de Chicago et St-Paul, qui s'approvisionne maintenant surtout dans le Texas et l'Oklahoma. Ce débouché est en expansion, et les perspectives d'y vendre ces sous-produits y sont bonnes, surtout pour les hydrocarbures plus légers,—le propane, le butane et le pentane. Le propane s'utilisera surtout pour le chauffage et la cuisine, le butane pour la cuisine et l'amélioration de l'essence, tandis que le pentane servira d'essence de qualité inférieure.

Les députés demanderont peut-être comment le soufre peut être transporté sous forme liquide par pipe-line? Le procédé consiste à comprimer le gaz de façon à ce qu'il devienne de l'hydrogène sulfuré liquide. Il est évident que cet hydrogène sulfuré sera acheminé dans une conduite distincte, tandis que les hydrocarbures, c'est-à-dire le propane, le butane et le méthane, pourront être transportés par le même pipe-line. On pourrait soulever une autre question: pourquoi ne pas utiliser le transport ferroviaire par petite vitesse. D'abord, le tarif-marchandises serait trop élevé. Puis l'équipement nécessaire serait trop coûteux et, enfin, les wagons devraient retourner vides à leur point de départ. Les députés demanderont peut-être pourquoi on n'utiliserait pas les pipe-lines existants. La réponse donnée par l'industrie du gaz est que ces pipe-lines ne pourraient transporter ces produits parce qu'ils contamineraient le gaz naturel ou le pétrole.

Le point de départ de ce double pipe-line serait probablement juste en dehors d'Edmonton, à Pine-Creek. On a l'intention d'exploiter ce pipe-line sous la désignation de *Foothills Pipe Line Limited*. Cette entreprise serait placée sous les auspices de la *Pembrina Pipe Lines Limited of Alberta*, société canadienne dont le capital dépasse 26 millions de dollars. La *Foothills Pipe Line Company* sera une filiale de la *Pembrina*. On envisage de constituer cette entreprise en corporation avec cinq millions d'actions de \$5 à parité. Ce sera le premier pipe-line du genre au Canada, bien qu'il y en ait de semblable aux États-Unis, où les dérivés du gaz sont écoulés avec succès.

C'est pour cette raison que je propose que cette mesure soit déferée au comité où on puisse l'étudier article par article, en présence de spécialistes qui pourront répondre aux différentes questions qu'on voudra poser. Je propose donc que le bill n<sup>o</sup> S-16 soit déferé au comité.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2<sup>e</sup> fois, est déferé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.)